

Entretien avec Philippe RAGUIN

sur le devenir du Jardin des Halles et du Jardin Lalanne

(03/09/05)

Philippe Raguin est le paysagiste de l'équipe de David Mangin. Nous avons souhaité le rencontrer pour faire le point sur l'avancement de la réflexion concernant le devenir du Jardin des Halles et en particulier du Jardin Lalanne, dont il semblerait que la suppression puisse être envisagée.

Participaient à l'entretien :

- Sue Phillips et Daniéla Prost (Association « Un petit monde »),
- Christine et Christian Jollin (Association des Piétons et cyclistes des Halles),
- Barbara Blot (Amicale des locataires du 118 rue Rambuteau),
- Elisabeth Bourguinat, Catherine Maufroy, Laetitia Mougnot, Gilles Pourbaix (Association « Accomplir »)

I – Rappel des desiderata exprimés par les riverains lors de la première phase du projet

Nous avons commencé par reprendre les grandes lignes des attentes des riverains telles qu'elles se sont exprimées au cours de la première phase de la concertation, notamment les propositions d'Accomplir et les propositions individuelles exprimées lors de la soirée-débat avec David Mangin à la Bourse du Commerce le 16/09/04. Bien sûr, ces demandes pourront être précisées, voire nuancées ou même revues au cours de la concertation, mais il paraissait intéressant de « se rafraîchir la mémoire » et de recueillir le point de vue, à ce stade, du paysagiste qui va superviser la transformation du jardin.

1) Squares d'enfants

Il suffit de se promener le soir dans les squares d'enfants du Jardin des Halles pour constater que ceux-ci sont généralement bondés. Le maintien au minimum des surfaces actuelles, voire leur élargissement, est indispensable.

Sur le plan qualitatif, le square des tout-petits en vis-à-vis du Jardin Lalanne est particulièrement apprécié parce qu'il est

- en cuvette (protection contre le vent)
- ombragé (contrairement à la plupart des squares d'enfants parisiens)

Par ailleurs, il est intéressant de disposer de deux types d'espaces pour les petits :

- des espaces « artificiels » avec des jeux
- des espaces naturels (pelouses).

En revanche, la localisation de ces squares peut changer, les jeux qu'ils contiennent aussi.

Commentaire de Philippe Raguin : pas de commentaire particulier, des espaces pour les tout-petits équivalents aux espaces actuels sont prévus dans le programme.

2) Un équipement pour les ados

Le Jardin n'offre presque rien pour les ados, sauf les tables de ping-pong. Lors de la première phase, ils avaient demandé une rampe de skate. Cela pourrait aussi prendre la forme d'une « piscine » (un espace d'une vingtaine de mètres de long avec des bords recourbés), cf le site <http://www.dreamlandskateparks.com/privateisland.html>

Commentaire de Philippe Raguin : les rampes de skate sont très bruyantes, cet équipement ne sera pas facile à placer dans le jardin compte tenu des nuisances.

Remarque : le bruit dépend peut-être du revêtement de l'équipement. A noter que les riverains de la place des Innocents semblent s'être habitués au bruit des skates autour de la fontaine ?

3) Distinguer fonction de transit et fonction de repos-promenade

Il est important que le futur jardin, qualifié par un riverain de « carrefour arboré », dispose de voies de transit commodes, mais il faut aussi qu'il comprenne des voies de promenade, de flânerie, de repos.

En ce qui concerne les voies de transit, il faudrait

- privilégier l'axe nord-sud (Pont-Neuf / Montorgueil), qui est le plus fréquenté (actuellement chacun « fait son chemin » à travers le jardin)
- conserver si possible un axe en diagonale du type de l'actuelle allée St-John Perse : la rue Berger aboutit à un mur ; un « desire line » important va du carrefour Berger-Lescot à la rue Coquillière et au carrefour avec la rue du Louvre, très animé.
- au vu des flux recensés par les études, la diagonale qui prolonge la rue Turbigo (et qui était prévue dans la maquette de la SEURA) paraît en revanche d'un faible intérêt.

Commentaire de Philippe Raguin : Toutes ces questions d'analyse des flux sont actuellement réétudiées en profondeur.

4) Présence de l'eau dans le jardin

L'eau est actuellement très présente dans le jardin, mais nous avons cru comprendre que les fontaines posaient des problèmes d'étanchéité importants et que la plupart seraient supprimées. Ne peut-on améliorer la performance des dispositifs d'étanchéité ? La présence de l'eau dans le jardin paraît indispensable.

Commentaire de Philippe Raguin : La présence de jeux d'eau est effectivement très positive :

- elle apporte de la fraîcheur, une animation
- elle est facteur d'apaisement
- le « contre-bruit » que créent les fontaines permet de supporter plus facilement des bruits de fond désagréables (moteurs, cris...)

Malheureusement, les fontaines actuelles du Jardin sont de vraies passoires. La difficulté vient de ce qu'il n'y a pas une seule dalle, mais plusieurs petites dalles qui doivent pouvoir bouger entre elles, ce qui fragilise les conduites.

L'entretien des fontaines est d'ailleurs toujours compliqué. Dans le parc de Bercy, par exemple, alors qu'on est en pleine terre, certaines conduites cèdent régulièrement sous l'effet

d'une corrosion qui se produit toujours au même endroit et pour laquelle il n'y a pas vraiment d'explication (peut-être des « courants électriques baladeurs »).

Lorsque l'eau se perd dans la terre, ce n'est pas très grave, surtout si elle est gratuite parce qu'elle vient d'une source naturelle. Quand on est sur une dalle qui surplombe des équipements en sous-sol et qu'on paie l'eau, c'est plus ennuyeux.

Il faut penser également à l'entretien : si une fontaine s'avère trop compliquée à maintenir en bon état, elle risque, faute de crédits, d'être arrêtée une bonne partie de l'année, voire définitivement. Philippe Raguin, pour sa part, privilégie des dispositifs le plus « rustiques » possible, afin qu'ils aient une longue durée de vie.

Pour toutes ces raisons, les « chemins d'eau » actuels comme ceux qui se trouvent en face de la rue des Prouvaires ou le long de la rue Berger ne semblent pas reconductibles.

En revanche, rien ne s'oppose à la création de fontaines « ponctuelles » (par exemple des bassins avec des jets). Elles n'apparaissent pas sur la maquette de David Mangin, mais cela ne signifie pas qu'il n'y en aura pas : cela veut simplement dire que des chemins d'eau n'ont pas été envisagées en termes de composition sur un plan urbanistique.

Par ailleurs, le chemin d'eau face à la rue des Prouvaires et la composition de l'amphithéâtre René Cassin et de ses fontaines ont nécessité de créer un relief qui, depuis la rue Berger, masque en partie la vue sur Saint-Eustache. L'objectif est d'aplanir cette zone et donc de revoir complètement sa composition.

5) Pas de scène à grand spectacle mais une « place du village »

Il serait certainement tentant de prévoir dans le jardin un espace destiné à des grands spectacles à ciel ouvert, mais nous y sommes réticents à cause des nuisances que cela provoquerait dans cet espace entouré d'immeubles, où les bruits résonnent énormément, et du risque de « minéralisation » des pelouses que provoquerait l'afflux régulier de foule.

En revanche, nous aimerions retrouver un espace comme celui où a lieu la fête du Jardin extraordinaire, qui est en train de devenir la fête du quartier, et qui jouerait le rôle de « place du village ». Cette fête a lieu actuellement à l'extrémité de l'allée Saint-John Perse, du côté de l'amphithéâtre René Cassin. C'est un endroit à ciel ouvert qui permet d'installer une petite estrade, mais qui est également bordé d'arbres de sorte que les spectateurs peuvent soit être au soleil devant l'estrade, soit à l'ombre sous les arbres.

L'espace du mail ne pourrait pas convenir à ce genre d'animation car les arbres sont trop bas. Inversement, l'amphithéâtre René Cassin ne convient pas pour des spectacles avec des enfants, c'est-à-dire l'après-midi, car on ne peut pas tenir plusieurs heures en plein soleil.

A noter que si la terrasse prévue devant le Conservatoire devait être construite, il faudrait également prévoir le moyen de la mettre à l'ombre, sinon elle serait inutilisable pour des spectacles d'après-midi.

6) Conservation d'éléments patrimoniaux

Le parc de Bercy, à la réalisation duquel Philippe Raguin a participé, nous paraît exemplaire à plusieurs égards, et notamment par le fait qu'on a su y conserver certains éléments de patrimoine, qu'il s'agisse du patrimoine naturel (de grands arbres ont été préservés) et du patrimoine culturel (des bâtiments, des rails qui rappellent l'ancien usage de ce site, etc.).

Nous espérons que l'on pourra conserver, outre le mail Berger, ce qui nous paraît constituer l'essentiel du patrimoine culturel et affectif du Jardin des Halles à l'heure actuelle :

- la Grosse Tête : elle pourra bien sûr être déplacée, mais nous souhaitons qu'elle soit mise en valeur (et non cachée dans un taillis ou perchée sur un immeuble comme dans la proposition de Nouvel), accessible pour que les enfants puissent continuer à l'escalader, et si possible qu'elle reste quand même à proximité de l'église, à laquelle elle est désormais associée : toutes deux revêtent une valeur symbolique de protection, évoquent quelque chose de maternel, de rassurant, un repère et une référence.
- le Jardin Lalanne : voir ci-dessous.

7) Maintenir voire augmenter le nombre de bancs

Dans ce quartier piéton, les gens marchent énormément et sont fatigués, or presque tous les bancs ont été supprimés dans les rues pour des raisons de sécurité (la police préfère la fluidité à toute forme de « fixation »). Il est nécessaire d'en prévoir beaucoup dans le jardin, qui est par excellence un lieu de repos.

Commentaire de Philippe Raguin : L'équipe est consciente de l'importance de prévoir beaucoup de bancs, et dans des expositions différentes (au soleil, à l'ombre, etc.). Un grand banc avait d'ailleurs été prévu comme un élément structurant du cours.

8) Préserver la gratuité du jardin

La fonction commerciale occupe une place extrêmement importante dans le jardin, et la pression qui s'exerce sur l'espace public est très forte. Il y a quelques années, certains commerçants avaient par exemple demandé à pouvoir installer des terrasses dans le jardin. Nous y sommes opposés car nous savons que si tel était le cas il y aurait des conflits d'usage et que le jour où un de nos enfants enverrait son ballon dans les pieds des clients, c'est l'enfant qui aurait tort. Le jardin nous semble devoir être « sanctuarisé » à cet égard. Dans votre projet, vous aviez prévu une terrasse de brasserie au bout du pavillon Rambuteau, côté jardin. Ce genre de projet tient-il toujours ?

Commentaire de Philippe Raguin : L'objectif était de contribuer à instaurer une continuité et une mixité entre le Carreau et le jardin. Le futur architecte du Carreau n'aura peut-être pas la même approche. De toute façon, il ne s'agit pas de « privatiser » l'espace public, mais d'accorder une concession qui peut ensuite être retirée. Notre réaction : cela constituerait un précédent dangereux. Avec la suppression des trémies Berger et Coquillière, le jardin va s'étendre jusqu'aux nombreuses terrasses qui bordent ces deux rues. Rajouter une terrasse dans le jardin, alors que l'espace à végétaliser est tellement rare, ne paraît pas très judicieux.

9) Problème des pigeons

Dans tout le quartier, les pigeons sont un fléau. La pergola qui se trouve le long de la rue Berger est inutilisable car les pigeons s'y perchent et personne n'ose passer dessous. Il serait souhaitable d'éviter ce genre de dispositif dans le futur jardin. Pourrait-on envisager la création d'un pigeonier permettant de réguler la population de pigeons par la destruction des œufs ?

Commentaires de Philippe Raguin : Les pigeons sont une préoccupation pour nous. Nous avons envisagé de recouvrir en partie les auvents du Carreau (au-dessus des de la terrasse de la brasserie et de la terrasse du Conservatoire) et de laisser le reste sous forme de « résille », mais cela posait effectivement le problème des pigeons.

Infos apportées par l'Association des Piétons et Cyclistes des Halles :

- la population de pigeons parisienne a atteint son maximum
- cela dit, des hordes de pigeons attendent en banlieue et sont prêts à prendre la place si la population parisienne diminuait
- un pigeonnier ne ferait que créer des « logements » supplémentaires
- une solution consiste à boucher partout les trous dans lesquels les pigeons font leur nid, mais ce-faisant on chasse aussi les autres espèces d'oiseaux, par exemple les martinets
- les fils électriques disposés sur la façade de Saint-Eustache sont une solution très efficace pour écarter les pigeons
- il existe à Paris un service de l'écologie qui pourrait être consulté sur les solutions à adopter
- un point capital serait de faire respecter strictement l'interdiction de nourrir les pigeons : dans le quartier, ce devrait être facile de rappeler la règle aux personnes qui le font, au vu et au su de tout le monde
- à noter que la présence d'un chat sur une terrasse où des pigeons avaient leurs habitudes a suffi à les chasser définitivement (ils ont de la mémoire) : faut-il élever des chats sur les toits du quartier ?...

10) Sculptures et dimension symbolique dans le quartier

Nous avons entendu parler du souhait du Maire de Paris de réaliser un « jardin de sculptures » aux Halles. Nous avons plusieurs expériences de sculptures dans le Jardin :

- la Grosse Tête, qui a été adopté par les petits et les grands, les riverains et les touristes, qui a une dimension symbolique (l'écoute, le rêve, l'accueil...) et qui très pragmatiquement sert à beaucoup de gens de lieu de rendez-vous ;
- la statue du « touriste » située porte Berger, le « tire-bouchon » situé porte du Pont-Neuf, « les Voyelles », sculpture autrefois située dans le passage entre Rambuteau et Lescot, puis démontée pour cause de corrosion (aujourd'hui c'est le panneau indiquant qu'elle a été démontée pour restauration qui tombe en ruine) : personne ne s'arrête jamais pour les regarder et encore moins pour les photographier, personne ne s'y donne rendez-vous, bref personne ne les remarque.

Sachant que d'après l'étude qui a été faite sur le quartier, les jeunes des banlieues, qui composent une grande partie des usagers des Halles, n'en attendent pas des équipements particuliers mais en revanche accordent à ce quartier une très grande « valeur symbolique », ne pourrait-on les consulter si jamais il était question de faire réaliser des sculptures ? Ainsi, elles pourraient, comme la Grosse Tête, avoir « du sens », être appropriées par les usagers du quartier, servir de lieu de rendez-vous, etc.

Commentaire de Philippe Raguin : Concernant le Jardin des Halles, il n'y a pas eu de consignes visant à réaliser un « parc de sculptures » ; la seule consigne est d'apporter une « réponse contemporaine ».

Il y aura cependant sans doute au moins quelques sculptures. D'après mon expérience, j'ai l'impression le choix et l'implantation des sculptures dans les jardins parisiens se font dans le plus grand mystère. Lorsque nous étions en train de réaliser le parc de Bercy, par exemple, on nous a informés un beau jour qu'il faudrait planter telle statue à tel endroit, sans autre forme de procès. Peut-être la méthode a-t-elle changé ou pourrait-elle être changée avec la nouvelle municipalité ?

Concernant les « valeurs symboliques » qui peuvent être attachées au quartier : chacun a les siennes, et il y en a probablement autant que d'itinéraires ! Notre réaction : Le cas de la Grosse Tête, qui sert assez universellement de point de rendez-vous, montre malgré tout que certains symboles font plus consensus que d'autres.

11) Rondeur et géométrie

Lors de la soirée à la Bourse de Commerce, plusieurs intervenants étaient revenus sur l'idée d'apporter un peu de rondeur (en s'inspirant avec la Bourse de Commerce) au projet très « géométrique » de David Mangin, à la fois pour le Carreau et pour les tracés du jardin.

Commentaires de Philippe Raguin : Au stade de l'étude de définition, il fallait simplement définir les grandes options d'urbanisme, l'emplacement du bâti, les circulations, etc. Il ne faut pas se fier à la maquette d'alors, qui était extrêmement simplifiée. Les croquis qui ont été fournis à l'occasion des réponses aux questions complémentaires proposaient déjà des dessins plus élaborés, avec par exemple la notion d'atolls, qui introduisaient des formes courbes. Plus le projet avancera, plus on entrera dans les détails, moins les tracés seront « géométriques ».

12) Informations diverses sur le projet

Au cours de la discussion, Philippe Raguin nous a apporté un certain nombre d'informations :

- *Pour l'instant la SEURA n'est pas encore missionnée pour la suite de l'étude ; l'équipe poursuit cependant ses réflexions car elle sait qu'une fois que les marchés seront passés, la Ville voudra aller vite. Or les différentes zones du jardin ont des usages qui varient selon les saisons : il faut donc continuer de « grappiller » des informations et des observations tout au long de l'année.*
- *La SEURA va coordonner la rédaction du cahier des charges du Carreau, en tenant compte des attentes des différents services de la Ville concernés mais aussi des services de l'Etat. La première rédaction est prévue pour la fin 2006. Les premiers dessins du Jardin devraient être réalisés d'ici juillet 2006. Le premier coup de pioche dans le Jardin ne pourra pas intervenir avant 2007, or on sera alors dans la période électorale, ce qui risque de tout retarder. Question : si le Jardin est dessiné avant le Carreau et que le lauréat propose une solution qui ne s'adapte pas bien au Jardin, par exemple si l'idée de la traversée du Cours au-dessus du cratère et jusqu'à la rue de la Cossonnerie est abandonnée, faudra-t-il redessiner le Jardin ? Si le Cours s'arrêtait au pied du Carreau, il perdrait en grande partie son sens. Réponse : Le risque n'est pas nul, surtout si l'on fait appel à des « vedettes » qui refusent en partie de se plier au cahier des charges (ce qui arrive plus fréquemment qu'on ne croit). C'est pourquoi la SEURA souhaiterait que le cahier des charges, même s'il laisse une grande marge de créativité aux candidats, comprenne quelques points « durs », éliminatoires pour les candidats qui ne les respecteraient pas. Le tracé du Cours en ferait partie.*

- *Concernant les arbres : la comparaison entre les arbres du mail et les arbres plantés en bordure de la pelouse sur l'allée Saint-John Perse, plantés à huit jours d'intervalle, est éloquent : les premiers sont des « bonzaïs » qui ont à peine grandi, les autres se développent de façon satisfaisante. L'un des problèmes est le piétinement qui compacte la terre sous les arbres et empêche la pénétration de l'eau. Une hypothèse consisterait à végétaliser cet espace et à mieux délimiter les allées. Sachant qu'une couverture d'arbres absorbe 80 % de la lumière et de l'humidité, cela ne peut pas être de la pelouse. D'autres végétaux se prêtent cependant à ce type d'usage. L'objectif est de végétaliser au maximum le jardin, qui pour l'instant est très minéral. C'est un vrai défi car le Jardin est extrêmement fréquenté, à la fois par des usagers « obligés » (qui ont besoin de le traverser pour se rendre ailleurs) et par des usagers « demandeurs ».*
- *Sur la pergola Berger : A l'origine, cette pergola devait être entièrement végétalisée, ce qui aurait évité que les pigeons s'en servent de perchoir et « arrosent » les passants. En réalité, le volume de terre qui a été prévu dans les socles est loin d'être suffisant, et dans les endroits où cette terre aurait pu être mise en contact avec le sol afin d'augmenter l'espace accordé aux racines, cette possibilité n'a pas été utilisée. Les plantes qui ont été choisies pour habiller la pergola sont bien adaptées et même extrêmement résistantes, mais leur mission était impossible ! Pour redonner vie à la pergola, il faudrait enlever la structure supérieure, refaire tous les socles, puis réinstaller la structure, ce qui paraît extrêmement complexe. C'est pourquoi le projet prévoit le remplacement de la pergola par des alignements d'arbres, en en profitant pour gagner du terrain sur le trottoir de la rue Berger et grignoter quelques mètres de plus pour le jardin.*
- *Une réflexion porte également sur les entrées du Forum dans le Jardin. La porte Berger, par exemple, est extrêmement volumineuse sans que l'espace en question serve à quoi que ce soit. En revanche, la porte du Louvre, qui paraît disproportionnée, donne accès à de nombreuses issues de secours. Il faut essayer de minimiser l'impact des portes sur le Jardin, tout en veillant à assurer le maximum de confort à ceux qui les empruntent (par exemple en faisant descendre la lumière aussi loin que possible dans le sous-sol).*
- *Sur la serre tropicale : Selon Philippe Raguin, le principe même de cette serre en sous-sol est aberrant. Elle contient des arbres qui vivent normalement à la limite du désert ou dans des zones tropicales en pleine lumière. L'apport en éclairage et chauffage qu'elle nécessite consomme énormément d'énergie. Or le seul endroit d'où l'on peut bien voir la serre, c'est la piscine. Il est trop risqué d'y organiser des visites, même en nombre limité, car c'est un environnement extrêmement fragile (les plantes elles-mêmes et les divers équipements techniques). Elle n'est donc ouverte au public qu'une fois par an pour des visites guidées pour la fête des parcs et jardins. Il est cependant question de la conserver en raison de la demande des usagers de la piscine et aussi du souhait de son créateur (Chemetov).*

II – Discussion sur la préservation du Jardin Lalanne

Nous avons présenté à Philippe Raguin :

- le diaporama du Jardin que nous avons réalisé cet été,

- l'argumentaire que nous avons soumis à Yves Contassot lors de notre rencontre avec lui le 23/08/05, en insistant sur les points suivants :
 - nous pouvons parfaitement comprendre que des évolutions soient nécessaires et que le jardin Lalanne doive être « revisité », selon la formule employée par David Mangin à la Bourse du Commerce : certaines parties peuvent être modifiées, son entrée déplacée, son intégration au reste du jardin améliorée, le mode de gestion revu (horaires – tarifs) ;
 - le seul point sur lequel il nous paraît difficile de transiger, c'est le projet de *déplacer* le jardin Lalanne, car nous sommes certains que son déplacement équivaldrait à sa suppression : les normes prévoyant notamment qu'on doit garantir un espace de trois mètres totalement libre entre deux jeux, le nouveau jardin ne pourrait en aucun cas présenter la même densité sur une surface équivalente (3.300 m²), et surtout l'enchevêtrement des jeux avec la végétation, qui fait tout le charme du jardin actuel, serait impossible.

Commentaire de Philippe Raguin : Sur le plan du patrimoine naturel, c'est vrai que le jardin Lalanne a beaucoup de qualités, ne serait-ce que parce que c'est un jardin fermé et que la végétation subit moins de stress et de dégradations que dans d'autres parties du Jardin : elle a pu « s'exprimer » bien davantage. En tant que paysagiste, je ne peux qu'admettre que c'est un lieu magique, comprenant des « sous-espaces » très intéressants.

Sur le plan de la sécurité, vous avez réalisé votre diaporama en été, mais le jardin est dangereux par temps de pluie (Réponse : il est fermé par temps de pluie, et en cas d'averse imprévue, les enfants sont réunis sous le volcan et des jeux d'intérieur sont organisés).

Concernant l'évolution des normes de sécurité, on ne peut que déplorer qu'elles soient en réalité édictées par les grands fabricants de jeux, qui constituent un lobby européen très puissant. Ces normes deviennent si complexes que beaucoup de municipalités sous-traitent à ces entreprises la conception puis la maintenance des squares. Du coup, on assiste à une grande standardisation des squares qui évoluent vers le concept d'« espaces cocons », avec des sols souples, des jeux réputés n'offrir aucune dangerosité. Sur le plan éducatif, on peut s'interroger : pour qu'un bébé apprenne à marcher, il faut bien qu'il tombe et qu'il se fasse mal de temps en temps.

Cela dit, le maintien du Jardin à cet endroit ou non dépendra de la réponse urbaine qui sera adoptée.

Notre réaction : Le cahier des charges de la première phase stipulait : « Le jardin dit Lalanne doit être conservé au regard de sa fréquentation, à moins de proposer sur le site un espace du même type "jardin d'aventure", d'une surface identique, paysagé, fermé et animé. »

Cette possibilité étant exclue, puisqu'il serait aujourd'hui impossible de constituer « un espace du même type jardin d'aventure », la seule solution conforme à ce cahier des charges consiste à laisser le Jardin sur place.

La possibilité de le maintenir à cet endroit est d'ailleurs l'un des arguments qui a permis au projet Mangin de l'emporter, les trois autres projets ayant prévu sur ce site diverses constructions qui entraînaient sa suppression.

Pourquoi cette préconisation du cahier des charges serait-elle subitement abandonnée ? Pourquoi ne pas considérer le maintien de ce jardin à cet endroit comme une contrainte à prendre en compte pour le dessin du futur jardin ? Puisque le cahier des charges du concours pour le Carreau n'est pas encore rédigé, pourquoi ne pas y prévoir également la nécessité, pour l'architecte du Carreau, de tenir compte de la présence de ce jardin à cet endroit-là dans le dessin de son bâtiment ?